

Termes de référence

Mission de compagnonnage

PRPH 3

Objectif du document :

- Pour le responsable de service de chaque établissement : formuler les objectifs et le programme de la mission en fonction des besoins de renforcement techniques identifiés dans le projet ;
- Pour le responsable de projet de chaque établissement : valider les objectifs et le programme de la mission de compagnonnage.

Consignes de rédaction des termes de référence (TDR) : à rédiger au minimum deux mois avant la mission

- Elaboration des TDR par le responsable du service de chaque établissement ;
- Suivi et validation des TDR par les 2 responsables du projet (établissement français et établissement partenaire).

Informations générales (à remplir par le responsable du service de l'établissement français)

Durée de la mission de compagnonnage (Nombre de jours)

Date de départ :

Date de retour :

Nom, profils et fonction des experts :

-
-
-

Contexte et justification de la mission (à remplir par le responsable du service de chaque établissement)

Objectifs de la mission de compagnonnage (à remplir par le responsable du service de chaque établissement)

- - -

Résultats attendus de la mission de compagnonnage (à remplir par le responsable du service de chaque établissement)

- - - -

Activités et programme proposés lors de la mission de compagnonnage (à remplir par le responsable du service de chaque établissement) :

- - - -

Difficultés éventuelles et mesures correctives mises en place :

- - - - -
